

Page 1 : Retour sur des moments marquants

Page 2 : Information sur les projets à venir
Monenfant.fr

Page 3 : Des nouvelles du virus et de ses variantes
Impôt à la source

Page 4 : Le Relais en image
Si vous avez ça !



RETOUR SUR LES EVENEMENTS MARQUANTS

Eveil à la sophrologie

Claire Bernaud Chaumarat, sophrologue sur Monistrol sur Loire, est venue partager une matinée avec les assistantes maternelles et les enfants autour d'ateliers basés sur l'inspire et l'expire et les sensations corporelle. Dégustation, odorat, toucher et amusement ont été les mettre mots de cette matinée.



Carnaval au Relais

Les clowns et les costumes se sont invités au Relais pour le plus grand bonheur de nos chères têtes blondes. Quelques uns ont été timides dans la démonstration de leur tenue de fête alors que pour d'autres ce fut une grande joie.



Mot de Perrine stagiaire en décembre et janvier

« Dans le cadre de mon stage pour mon BTS en Economie sociale et familiale, j'ai été amené à établir un projet : j'ai créé des jeux avec du matériel de récupération. Pour cette fabrication, je me suis basée entièrement sur des éléments recyclés et du quotidien. Ces jeux ont été proposés lors d'un temps d'éveil.

Différentes fiches techniques qui permettent de les reproduire ont été créés. Si vous êtes intéressé vous pouvez les récupérer auprès du Relais. »





INFORMATION SUR LES PROJETS A VENIR

• A DESTINATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DES FAMILLES:

- **Marie Laure DEMUTRECY de l'atelier Vivaterre** revient parmi nous pour partager des moments de découverte sensorielle autour de l'argile et de la terre. Les ateliers se dérouleront de 10h à 11h.

Voici les dates :

Mercredi 17 Mars au Relais du Chambon sur Lignon

Mercredi 7 Avril à la crèche du Mazet Saint-Voy

Mercredi 12 Mai au Relais du Chambon sur Lignon

Mercredi 2 Juin à la crèche du Mazet Saint-Voy



- Fin mars et début avril, Ella FERRIER va venir partager des temps d'animation avec nous afin de découvrir le métier d'assistante maternelle. Elle sera présente du 23 mars au 7 avril.
- Comme il me l'a été demandé à plusieurs reprises les temps passerelle avec les écoles maternelles ne peuvent actuellement pas se faire. Or, je suis en contact avec certaines directrices dans l'espoir de reconduire ces échanges sur le printemps. Afin de me permettre d'avoir une visibilité sur les futurs établissements scolaires que fréquenteront vos enfants, vous pouvez d'ores et déjà m'en informer soit par l'intermédiaire de votre assistante maternelle soit par mail à ram.cc.hautlignon@orange.fr

• A DESTINATION DES ASSISTANTES MATERNELLES :

- Un abonnement à la revue « Assistantes Maternelles Magazine » a été souscrit par le Relais. Pour les personnes qui le souhaite il est possible d'emprunt cet ouvrage.
- Une bibliothèque à destination des professionnels est en cours de création. Vous pourrez très prochainement retrouver la liste des livres qui peuvent vous être prêtés. Toutes vos suggestions sont les bienvenues pour venir enrichir ce vivier.
- Pour celles qui le souhaitent, vous avez la possibilité de passer une commande de jeux et de matériel pédagogique chez PGdis. Pour rappel vous pouvez bénéficier jusqu'à 15% de réduction et aucun frais de port sont facturés. **Je passerais la commande le 9 avril** Les bons de commandes sont à récupérer auprès du Relais. Pour celles qui le souhaitent des catalogues seront à votre disposition ou si vous ne trouvez pas les codes pour le site internet n'hésitez pas à me les demander.



Comme vous le savez peut-être, en tant que professionnelles vous avez la possibilité, et il vous l'est fortement recommandé, de vous inscrire sur le site monenfant.fr afin que les parents en recherche d'un mode d'accueil aient une visibilité des personnes en activités sur leur territoire de recherche.

Pour cela il vous faut informer la PMI que vous souhaitez vous inscrire sur le site. Elle transmettra les informations à la CAF afin que vous puissiez par la suite recevoir des codes d'accès et ainsi faire une demande d'habilitation directement via le site monenfant.fr.

ATTENTION : Courant 2021, seules les professionnelles qui auront fait leur demande habilitation seront visibles sur le site internet. Pour les autres il vous faudra refaire une demande.

Pour les personnes nouvellement agréées qui souhaitent faire une demande de prime à l'installation, l'inscription sur le site semble être obligatoire.



DES NOUVELLES DU VIRUS ET DE SES VARIANTES

Suite aux dernières recommandations gouvernementales, voici les nouvelles mesures qui viennent enrichir le protocole du Relais :

- Pour les professionnels et les familles, les masques grand public de catégorie 1 sont obligatoires lors des temps d'éveil et à l'intérieur des domiciles. Les **masques en tissus « faits maison »** sont donc **déconseillés**.
- Dès qu'un **enfant est testé positif à la COVID-19** :
 - ✓ **l'accueil de tous les enfants d'un même groupe est suspendu**. Ils sont placés en quarantaine pendant 7 jours à compter du dernier contact avec l'enfant malade.
 - ✓ s'il a été en **contact avec d'autre enfant que ceux de son groupe**, ce sont les enfants de tous les groupes qui sont considérés comme contact à risque et dont **l'accueil doit être suspendu**.
 - ✓ **L'activité de tous les professionnels** ayant eus un contact à risque avec l'enfant **est également suspendu**.
- Quand un **professionnel est test positif à la Covid-19**, **l'accueil de tous les enfants** avec lesquels il a été en contact à risque **doit être suspendu**. De même pour les professionnels avec qui il a été en contact à risque.

Dès le premier cas suspecté ou confirmé de la variante, la fermeture d'un service peut être décidée par le préfet sur recommandation de l'ARS. Toute fermeture est concertée entre l'ARS, l'établissement et le préfet.

JE VOUS DEMANDE DONC DE FAIRE PREUVE D'UNE GRANDE VIGILANCE DANS LE RESPECT DU PROTOCOLE EN COURS ET D'EN INFORMER LES PARENTS M'AYANT DÉJÀ FAIT UN RETOUR SIGNÉ DU PRÉCÉDENT PROTOCOLE.

IMPÔT A la source

- Le taux de prélèvement à la source, comment est-il calculé ?

L'administration fiscale calcule le taux de prélèvement personnalisé qui tient compte notamment de la situation familiale du salarié. Pour le couple les taux peuvent être individualisés. Si vous ne souhaitez pas que votre employeur connaisse votre taux d'imposition choisissez le taux neutre.

- Le taux est-il fixe ?

Non, le taux peut varier au cours de l'année afin que la régularisation n'en soit pas trop élevée. Ainsi le taux de janvier à août 2021 est appliqué le taux de 2020 et de septembre à décembre est appliqué le taux 2021 + la régularisation de 2020.

Le Relais en image



Eveil sensoriel



Confection de pain avec les copains de la crèche du Mazet



Peinture aux épices sur la table



Réalisation de fresques collectives



Réalisation de boules de graisses pour les oiseaux



SI VOUS AVEZ CA !

Afin de diversifier les propositions pédagogiques lors des temps d'éveil et de continuer le projet de Perrine, à savoir créer des jeux avec de la récupération, je suis à la recherche de différents matériaux pour leur donner une seconde vie.

Si vous en avez et que vous ne vous en servez pas ou si vous pouvez nous en récupérer alors n'hésitez pas je suis preneuse.

Voici la liste :

- Des barquettes en plastique type contenant de livraison de repas (*peu importe la taille*),
- Des coudes de tuyaux plastiques type canalisation,
- Des boîtes de mouchoirs cartonnées vide,
- Des fermetures rigides de paquets de lingettes.

Je vous remercie par avance de votre contribution.

Voici quelques objectifs de créations :



Un circuit pour bouchon avec les coudes de tuyaux



Avec les boîtes de mouchoirs



Un album photo avec les fermetures de paquets de lingettes



Des jeux de transvasements avec les barquettes

Relais Petite enfance en partenariat avec :